



Genève, le 7 septembre 1987
1, place du Bourg-de-Four

POUVOIR JUDICIAIRE
JUGE D'INSTRUCTION

Palais de Justice
Correspondance : case postale 414
1211 Genève 3
Téléphone 27 26 11

Monsieur Nils DE DARDEL
Avocat
20, Promenade Saint-Antoine
1204 - GENEVE

P. p. No 2018/80/KA/bs

A rappeler dans toute correspondance
avec prière d'adresser votre courrier
au signataire de la présente.

Concerne : P.P. 2018 / 80 - Votre requête de contre-expertise

Monsieur l'Avocat,

Je m'empresse de vous remettre sous ce pli copie de la lettre du Docteur MIEVILLE du 4 septembre 1987.

Vous voudrez bien, pour la bonne règle, me confirmer la prise en charge de principe, dans les limites énoncées par l'expert, des frais de cette contre-expertise.

Sitôt cette confirmation obtenue, je convoquerai le Docteur Claude MIEVILLE afin de lui confier formellement la mission contenue dans la lettre que je lui ai adressée le 25 août 1987.

Je vous prie de me répondre dans les 10 jours dès réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur l'Avocat, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Juge d'instruction :

L. KASPER-ANSERMET

Annexe : lettre du Docteur Claude MIEVILLE du 4 septembre 1987